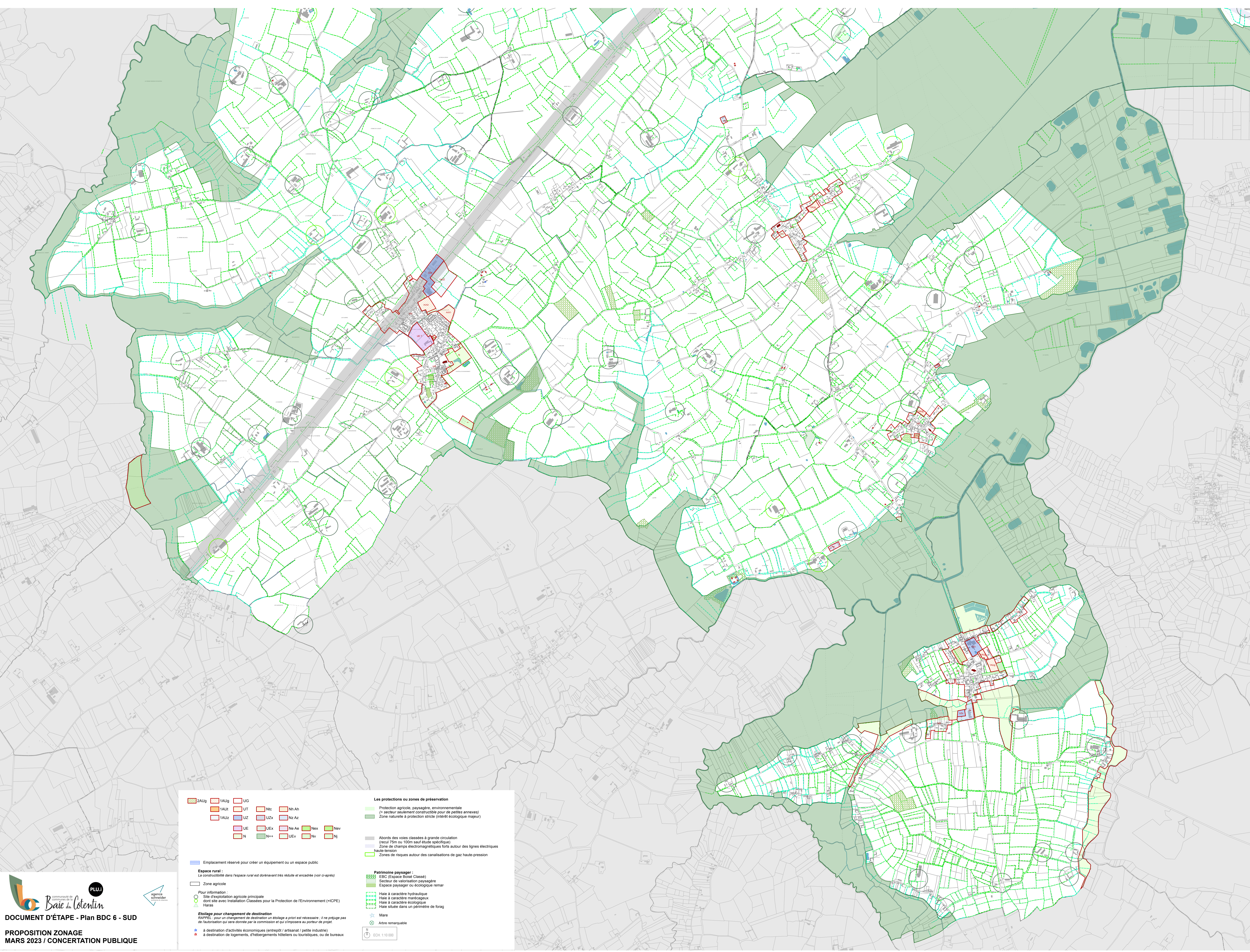




2AUg

1AUg

UG

1AUh

UT

Nic

Nh Ah

1AUz

UZ

UZx

Nz Az

UE

UEx

Ne Ae

Nex

N

N++

UEv

Nv

Nj

Emplacement réservé pour créer un équipement ou un espace public

Espace rural :
La constructibilité dans l'espace rural est dorénavant très réduite et encadrée (voir ci-après)

Zone agricole

Pour information :
Site d'exploitation agricole principale
dont site avec Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
Harris

Etaillage pour changement de destination
RAPPEL : pour un changement de destination un étaillage a priori est nécessaire ; il ne préjuge pas de l'autorisation qui sera donnée par la commission et qui s'imposera au porteur de projet.
à destination d'activités économiques (entrepôt / artisanat / petite industrie)
à destination de logements, d'hébergements hôteliers ou de bureaux

Les protections ou zones de préservation

Protection agricole, paysagère, environnementale
(p- secteur seulement constructible pour de petites annexes)
Zone naturelle à protection stricte (intérêt écologique majeur)

Abords des voies classées à grande circulation
(recul 75m ou 100m sauf étude spécifique)
Zone de champs électromagnétiques forts autour des lignes électriques
haute-tension
Zones de risques autour des canalisations de gaz haute-pression

Patrimoine paysager :
EBIC (Espace Biot Classé)
Secteur de valorisation paysagère
Espace paysager ou écologique remarquable
Haie à caractère hydraulique
Haie à caractère matriciel
Haie à caractère écologique
Haie située dans un périmètre de foras

Mare
Autre remarquable

EDH 1:10 000